



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

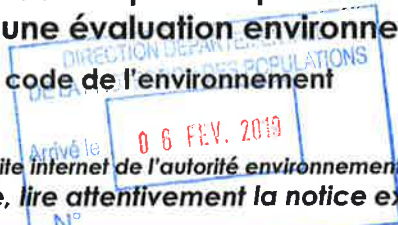
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*



Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/02/19

Dossier complet le :

07/02/19

N° d'enregistrement :

F01119P0031

1. Intitulé du projet

Mise en place d'un abattoir temporaire mobile pour la fête de l'Aid el Kébir sur le site du parking de la Luzernière à Dugny (93)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Abattoirs de Creil

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Mohammed MEDJAHED

RCS / SIRET

7 5 1 6 0 0 5 0 3 0 0 0 1 3

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	<p>Abattage d'animaux</p> <p>Le poids des animaux exprimé en carcasses étant, en activité de pointe :</p> <p>1. Supérieur à 5 t/j (A - 3)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place d'un abattoir temporaire pour la fête de l'Aid el kébir sur le site du parking de la Luzernière à Dugny (93).
Ce projet nécessite l'installation de containers mobiles pour abattage d'ovins sur un terrain mis à disposition par le Conseil Départemental de Seine Saint Denis.
Le projet est décrit aux point 4.3

4.2 Objectifs du projet

Depuis de nombreuses années, le Conseil Régional du Culte Musulman Ile de France Centre (CRCM IDF Centre) sollicite les collectivités territoriales pour trouver une solution à l'abattage pour la fête de l'Aïd el Kébir.

Le CRCM IDF Centre et le Conseil départemental 93 ont trouvé l'an dernier un accord selon une convention, signée entre les deux parties, de mise en place d'un abattoir temporaire mobile sur un terrain pour une durée de 5 ans.

L'emplacement choisi est le parking de la Luzernière à Dugny (63).

Les Abattoirs de Creil représentés par leur gérant, M. Mohammed MEDJAHED, disposeront de ce terrain pour la fête de l'Aïd el Kebir 2019 afin de mettre en place un abattoir mobile d'une capacité de 1500 ovins/jour soit 30 tonnes/jour.

Les Abattoirs de Creil présenteront une demande d'agrément CE provisoire sur la base de celle formulée et acceptée en 2018 pour le même projet. Cette précédente demande est jointe en annexe 7.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au plus tard 15 jours avant le début de la fête:

Prise possession des lieux - cf photos de l'état initial du site en annexe 3

Mise en place de l'abattoir mobile (containers) - cf photos de l'outil temporaire en annexe 3

Mise en place du chapiteau par les services du Conseil Départemental - cf photos de l'outil provisoire en annexe 3

Après fête de l'Aïd el Kébir:

Remise en état du site conformément à l'état initial

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Abattage d'ovins dans la cadre de la fête de l'Aïd el Kébir selon le dossier d'agrément CE fourni et validé par les services de la DDPP 93: 1500 animaux / jour soit un tonnage d'environ 30 tonnes/jour.

Le dossier d'agrément CE fourni et validé en 2018 est donné en annexe 7.

Concernant les points spécifiques aux installations classés pour la protection de l'environnement, les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine sont données au point 6.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'exploiter une ICPE - rubrique 2210 de la nomenclature:

Abattage d'animaux

Le poids des animaux exprimé en carcasses étant, en activité de pointe :

1. Supérieur à 5 t/j (A - 3)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Environ 10% d'un parking de 28 598 m ² (cf. plan en annexe 4)	environ 3000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 rue de la Luzernière
93440 DUGNY

Références cadastrales:
section OG parcelle 67

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 25' 17" ... Lat. 48° 56' 32" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors ZNIEFF de type 1 ou 2. Il convient de signaler cependant qu'il se situe à proximité immédiate d'une ZNIEFF de type 1 (Plans d'eau et friches du parc départemental de La Courneuve - 110020468) et d'une ZNIEFF de niveau 2 (Parc départemental de La Courneuve - 110020475) cf. annexe 8 - Cartographie de la sensibilité environnementale de la zone
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports de l'État en Seine-Saint-Denis. Hors zones bruyantes identifiées mais à proximité (environ 600 m) du secteur impacté par l'infrastructure autoroutière A1 et identifié comme "rue de légalité" sur la commune du Bourget.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin Seine Normandie - ZRE Alblen
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe hors site Natura 2000 mais à proximité immédiate (<100m) du site Natura 2000 (Directive oiseaux) FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis. cf. annexe 6 - Cartographie de la zone Natura 2000 et annexe 8 - Cartographie de la sensibilité environnementale de la zone
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée par l'abattoir temporaire et mobile provient du réseau d'eau potable de la commune via une borne incendie présente sur le site. (cf. photo en annexe 3) Les utilisations d'eau de l'abattoir sont les suivantes : Eau de lavage : l'activité de nettoyage constitue le principal poste de consommation en eau d'un abattoir. Eau vannes: l'eau est utilisée dans les locaux sociaux dédiés au personnel et aux visiteurs (sanitaires, lavabos,...).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'abattoir mobile temporaire se situe hors des zones de protection précédemment citées (§5). Cette situation n'empêche pas totalement tout impact indirect mais compte tenu du contexte - abattoir temporaire (2 jours de production/an) et mobile (mise en place pour 2 jours et remise en état du site après la production), l'impact sur la faune, la flore et plus généralement le milieu naturel est jugé négligeable et considéré comme acceptable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. annexes 9 et 10: Evaluation des incidences sur Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les agents chimiques pouvant être émis dans l'environnement sont les gaz de combustion issus de l'utilisation du gasoil et essence des véhicules et camions. Au déchargement des animaux, les moteurs des camions seront coupés pour réduire les émissions sonores et les émissions à l'atmosphère. Les moteurs des véhicules des clients seront également coupés pendant l'attente de la prestation d'abattage. Le risque sanitaire associé aux émissions à l'atmosphère de gaz de combustion est mineur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic imputable au projet représente au maximum 1500 véhicules par jour principalement des véhicules légers de clients. Le site d'implantation de l'outil se situe à proximité immédiate de l'autoroute A1 qui sera la voie principale d'accès au site. Cette voie autoroutière est capable d'assumer ce trafic supplémentaire. Il est rappelé également le caractère temporaire du projet (2 jours/an)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet se situe à proximité immédiate de l'autoroute A1 (zone bruyante identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit de Sine Saint Denies) et non loin de l'aéroport du Bourget. Les nuisances sonores liées au projet sont limitées au regard de sa situation géographique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives du projet sont imputables au stockage des sous-produits animaux et des eaux usées.</p> <p>Les nuisances liées aux odeurs sont maîtrisés par un enlèvement journalier des sous-produits. Les cuves de stockage du sang et des eaux usées sont fermées et enterrées.</p> <p>De plus il est rappelé le caractère provisoire du projet (2 jours d'exploitation par an)</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les agents chimiques pouvant être émis dans l'environnement sont les gaz de combustion issus de l'utilisation du gasoil et essence des véhicules et camions. Au déchargement des animaux, les moteurs des camions seront coupés pour réduire les émissions sonores et les émissions à l'atmosphère. Les moteurs des véhicules des clients seront également coupés pendant l'attente de la prestation d'abattage.</p> <p>Le risque d'impact environnemental associé aux émissions à l'atmosphère de gaz de combustion est mineur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux résiduaires industrielles et les eaux vannes sont collectées par un réseau spécifique puis stockées dans 2 cuves de 5 000 litres mise en place et enterrées (cf.photo en annexe 3).</p> <p>En fin d'abattage, les cuves sont transférées sur le site des Abattoirs de Creil dans l'Oise (60) pour être déversées dans le réseau eaux usées et prétraitées avant rejet au réseau d'assainissement. Une lettre d'autorisation de la direction des Services techniques de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise pourra être fournie si besoin.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sous-produits animaux générés sont récupérés en cours d'abattage en poubelles puis vidées dans une benne de 10 tonnes.</p> <p>L'ensemble des sous-produits est traité en SPA de catégorie 1.</p> <p>La benne est reprise par la société d'équarrissage agréée ATEMAX pour destruction par incinération.</p> <p>Le sang est stoké en cuves de 1000 litres (6) puis repris par la société ATEMAX</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'implantation se situe à proximité d'une zone Natura 2000 et de ZNIEFF mais également dans une zone urbaine et Industrielle proche de l'autoroute A1. L'impact sur le patrimoine architectural et paysager est limité par les 2 jours/an d'exploitation de l'outil mais également par la mise en place d'une tente (cf. photo en annexes 3) abritant les containers d'abattage. De plus, dès la fin des abattages, le site est remis dans l'état initial. (cf. photos en annexe 3)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine ont été présentées au point 6.1

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier de demande d'agrément CE provisoire pour la fête de l'Aïd el Kébir 2018 (Partie 4.2)
Annexe 8 : Cartographie de la sensibilité environnementale de la zone en annexe 8 (Partie 5)
Annexe 9 : Evaluation des incidences sur site Natura 2000 (Partie 6.1)
Annexe 10 : Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 (Partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



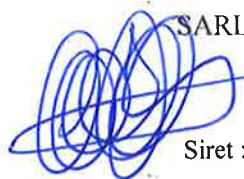
Fait à

CREIL

le,

25/01/2019

Signature



SARL LES ABATTOIRS DE CREIL

510, Rue Galilée

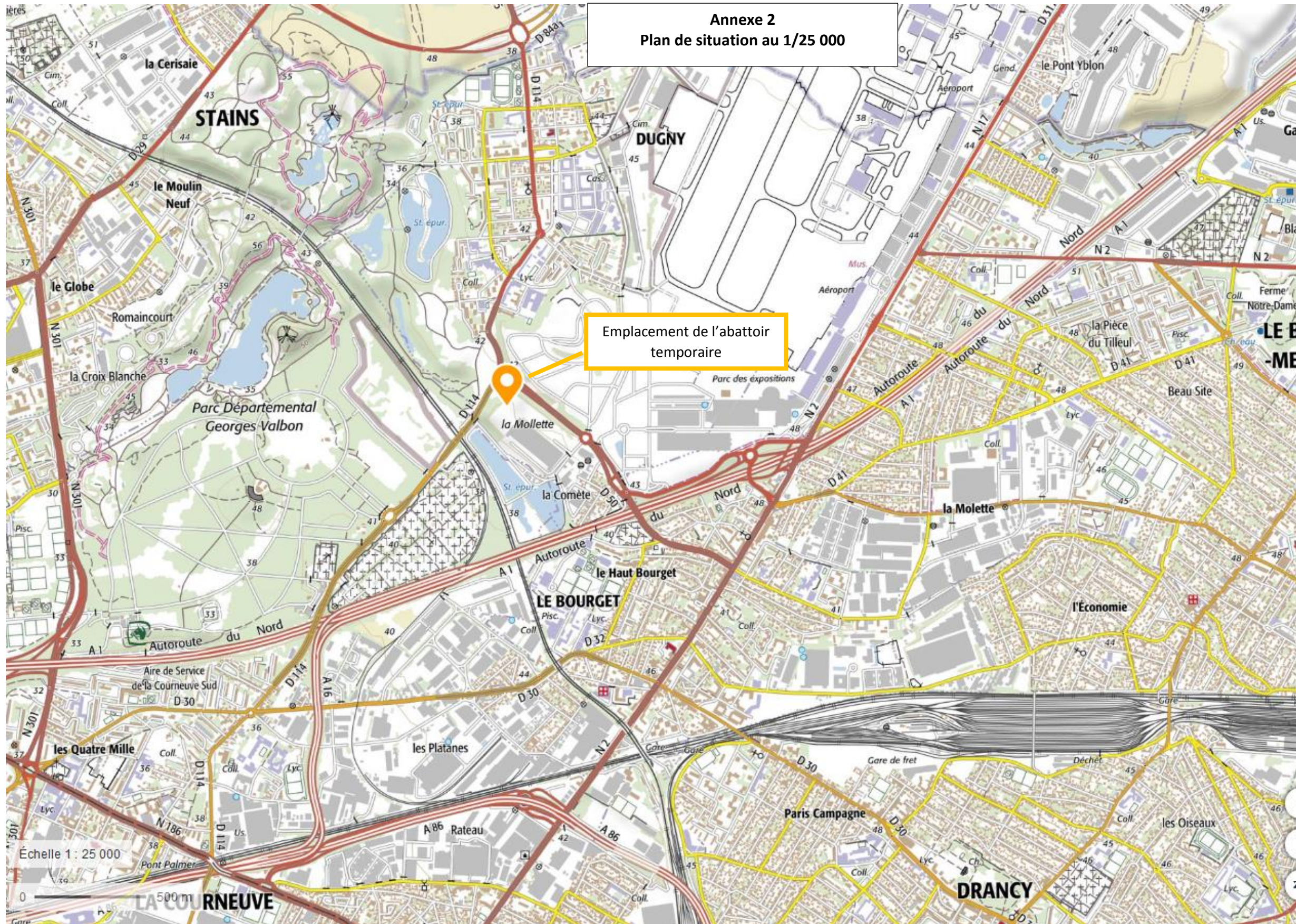
60100 CREIL

Tel : 06 85 76 04 46

Siret : 751 600 503 00013 – APE 1012Z

Annexe 2
Plan de situation au 1/25 000

Emplacement de l'abattoir temporaire



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Etat initial – 13 Novembre 2018

- Localisation des prises de vue



- Photo 1



- Photo 2



- **Photo 3**



- **Photo 4**



- **Photo 5**

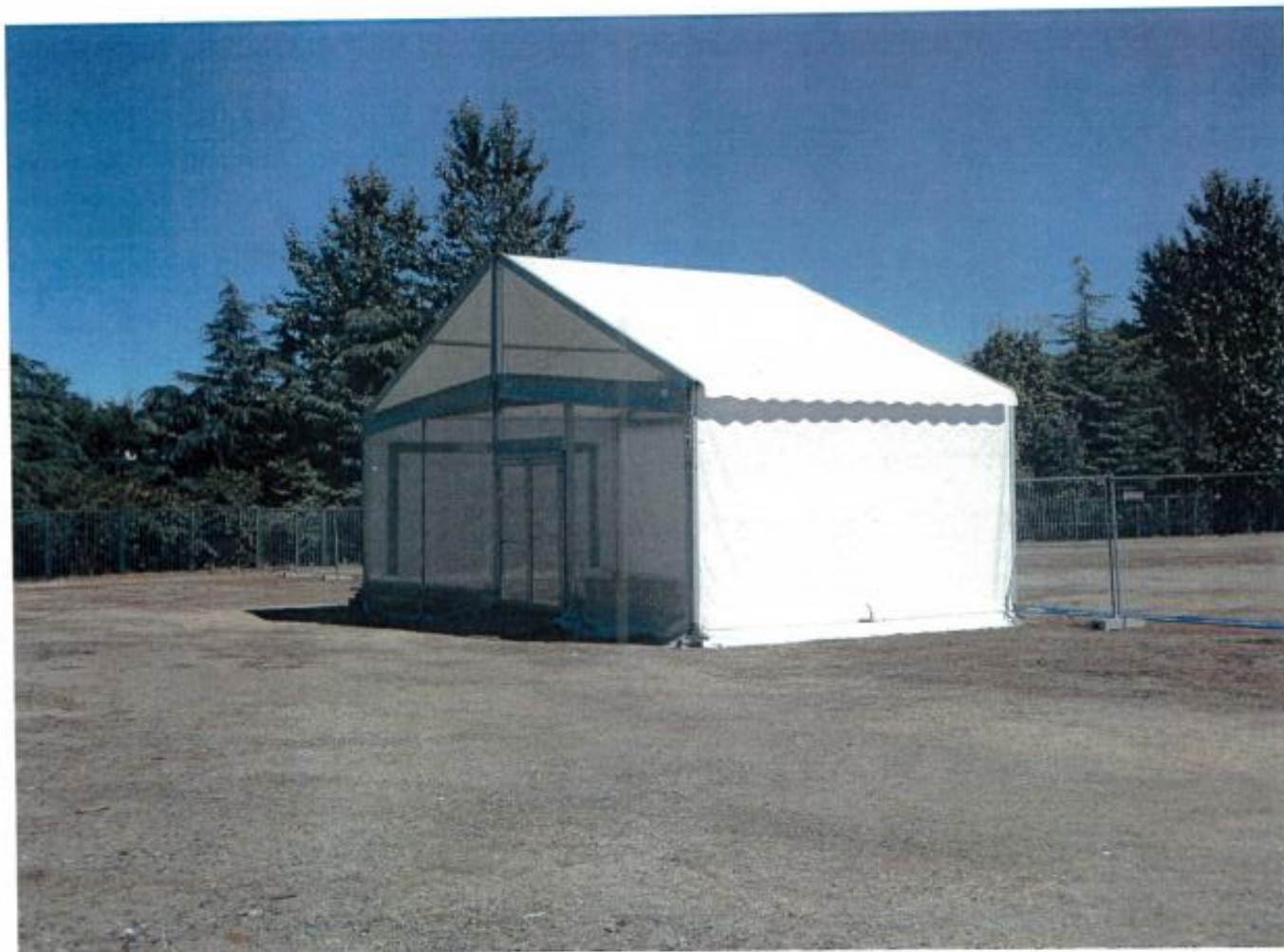


Aïd El Kébir – Août 2018

Tente protection abattoir



Accueil du public



Vestiaires et sanitaires



Sanitaires public



Bergerie d'attente



Container abattage



Prélèvement en eau

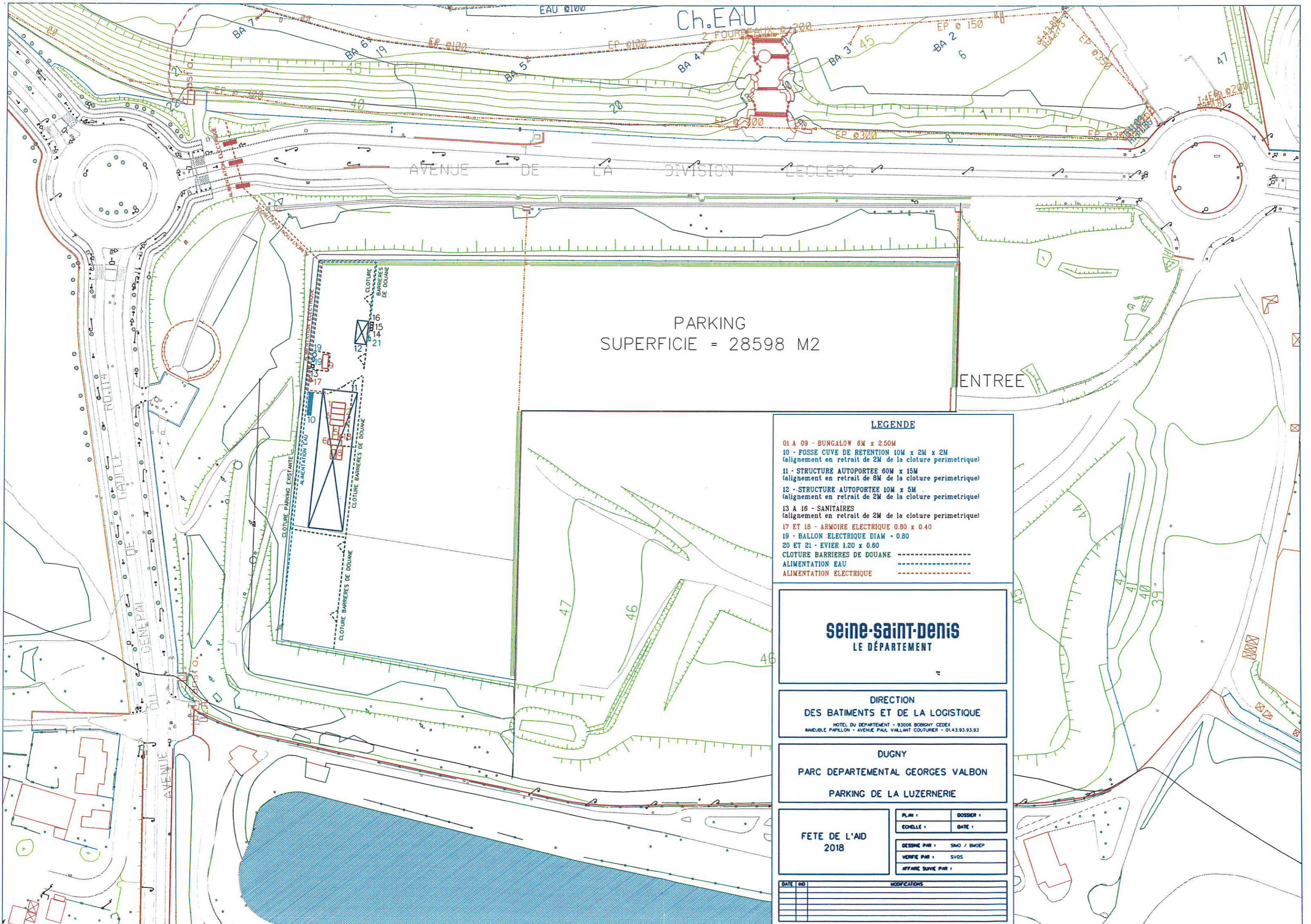


Réseau eaux usées



Stockage eaux usées





PARKING
SUPERFICIE = 28598 M2

ENTREE

LEGENDE

- 01 A 09 - BUNGALOW 6M x 2.50M
- 10 - FOSSE CUVE DE RETENTION 10M x 2M x 2M
(alignement en retrait de 2M de la cloture perimetrique)
- 11 - STRUCTURE AUTOPORTEE 60M x 15M
(alignement en retrait de 8M de la cloture perimetrique)
- 12 - STRUCTURE AUTOPORTEE 10M x 5M
(alignement en retrait de 2M de la cloture perimetrique)
- 13 A 16 - SANITAIRES
(alignement en retrait de 2M de la cloture perimetrique)
- 17 ET 18 - ARMOIRE ELECTRIQUE 0.80 x 0.40
- 19 - BALLON ELECTRIQUE DIAM - 0.80
- 20 ET 21 - EVIER 1.20 x 0.60
- CLOTURE BARRIERES DE DOUANE
- ALIMENTATION EAU
- ALIMENTATION ELECTRIQUE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

**DIRECTION
DES BATIMENTS ET DE LA LOGISTIQUE**

HOTEL DU DEPARTEMENT - 93006 BOBIGNY CEDEX
MEUBLE PAPILLON - AVENUE PAUL VALLANT COUTURIER - 01.43.93.93.93

**DUGNY
PARC DEPARTEMENTAL GEORGES VALBON
PARKING DE LA LUZERNERIE**

FETE DE L'AID
2018

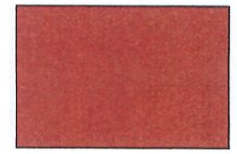
PLAN :	DOSSIER :
ECHELLE :	DATE :
DESINE PAR :	SMO / BMOEP
VERIFIE PAR :	SVGS
ATTARE SUIVE PAR :	

DATE	NO	MODIFICATIONS

Schéma des installations

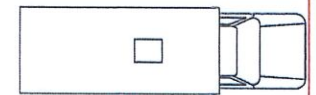
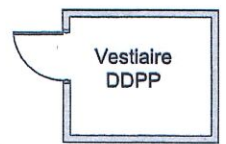
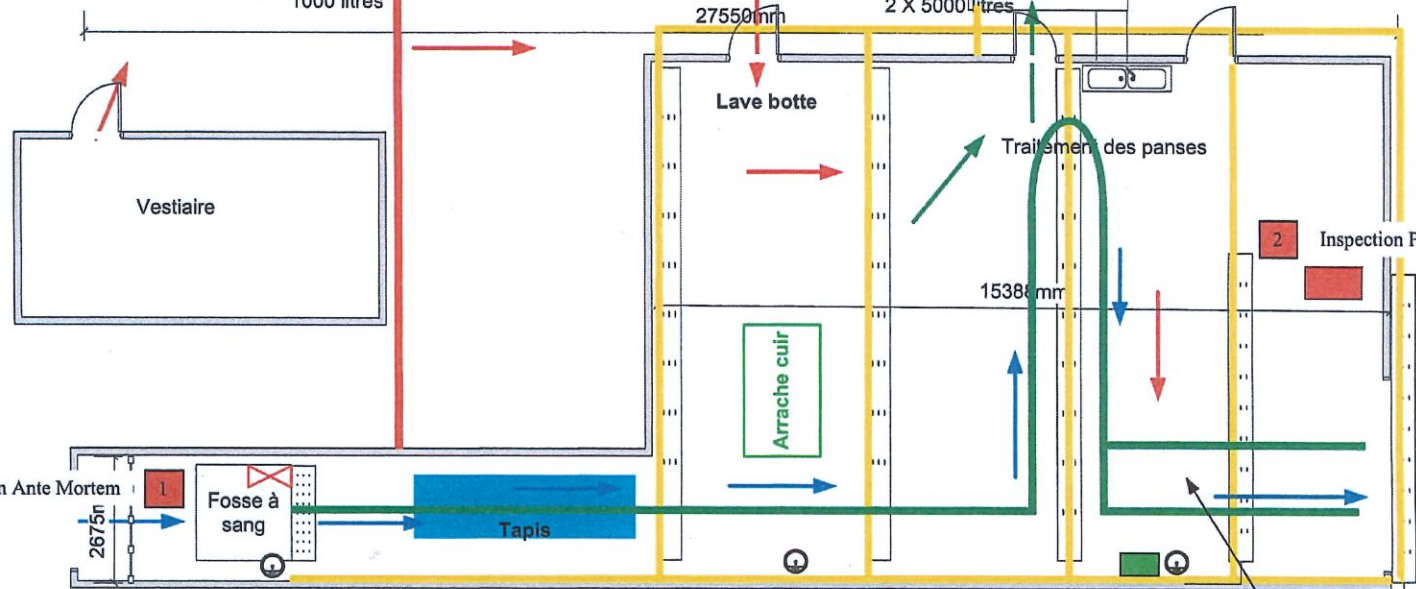
ÉCHELLE : 1:100

Benne 10 tonnes



Fosse 1 mètre de profondeur
Cuve de collecte de sang
1000 litres

Fosse 1 mètre de profondeur
Cuve collecte eaux usées
2 X 5000 litres



CAMION FRIGO

Inspection Ante Mortem
26750
Rideau à lamelle

- Déchets
- Personnel en tenue
- Ovins
- Rail de manutention
- Canalisation eaux usées

- Stérilisateur pour DDPP
- X Pompe à sang

Chaine d'abattage

Annexe 5
Plan des abords du projet

Parc Georges Valbon

Parc Georges Valbon
Zone fête de l'humanité

Abattoir temporaire

ID LOGISTICS FRANCE

Parc des
expositions

Lagunage

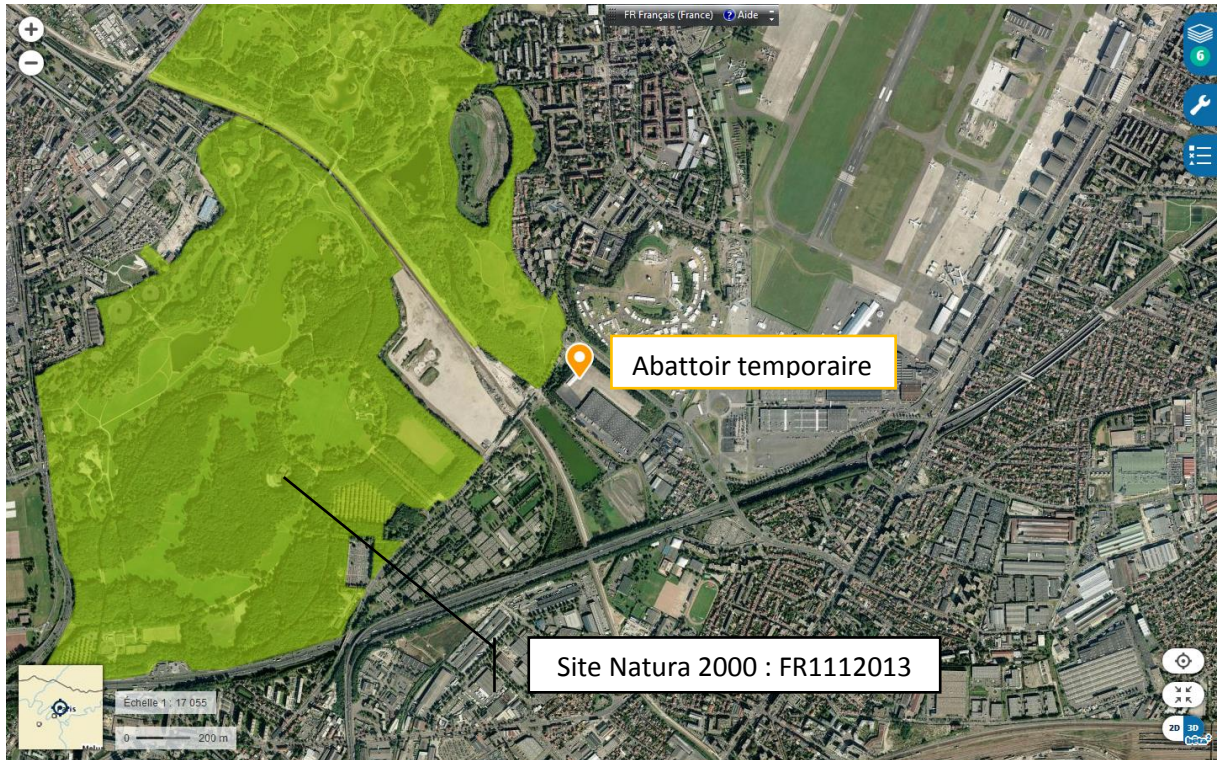
CHIMIREC

Échelle 1 : 5 000

0 100 m



Annexe 6 : Cartographie Natura 2000 de la zone



Cartographie NATURA 2000 – source INPN

Annexe 9: Evaluation des incidences sur site Natura 2000

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 modifié crée la liste nationale des 29 régimes d'autorisation soumis à évaluation des incidences sur Natura 2000 que le projet ou l'activité se situe soit dans, soit en dehors d'un site Natura 2000, ce qui a été codifié à l'article R.414-19 du Code de l'Environnement.

Le projet de l'abattoir temporaire et mobile pour la fête de l'Aïd el Kébir est concerné par l'item 4 : Installations, ouvrages travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre des art L.214-1 à L.214-11 (IOTA-Loi sur l'eau) du code de l'environnement.

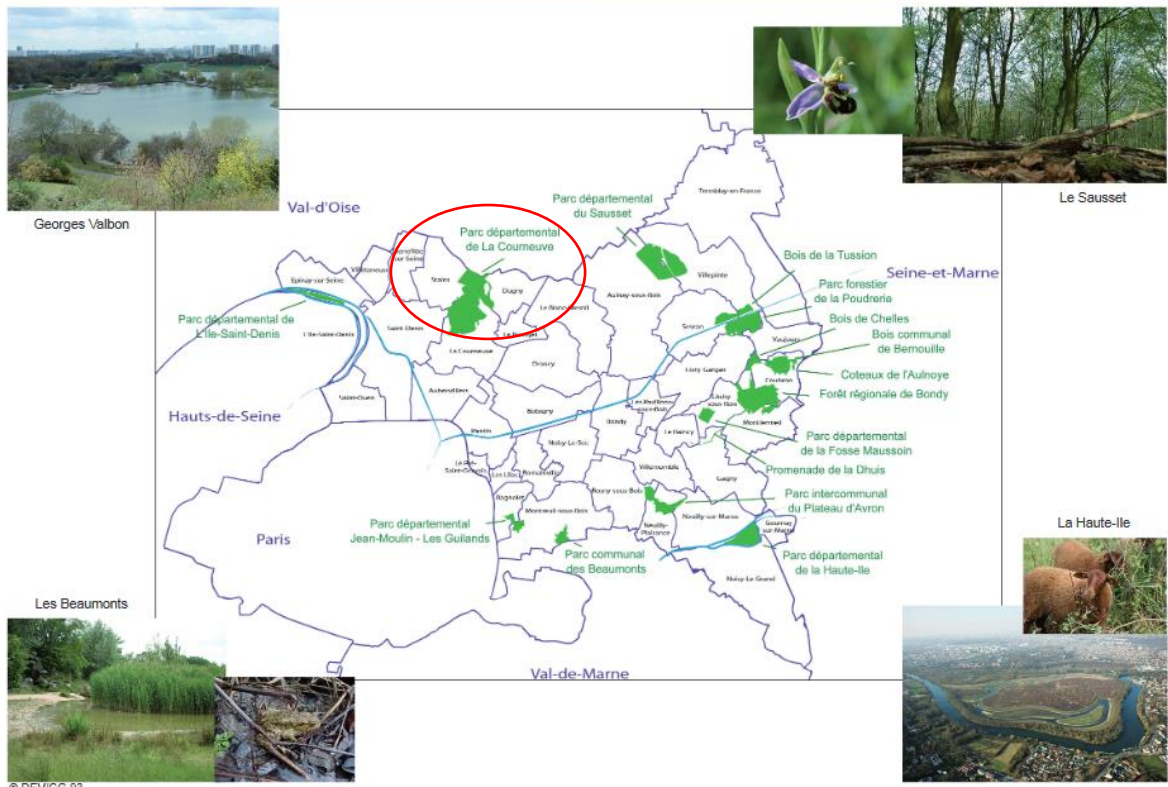
L'évaluation des incidences a pour objet de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation du site Natura 2000.

Il s'agit d'une étude ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés. Cette étude est proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

1 - DESCRIPTIF DU SITE CONCERNE

Le site natura 2000 le plus proche de l'abattoir temporaire mobile est la zone de protection spéciale (ZPS) FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis.

Ce site est composé de 14 grandes entités dont la plus proche, le parc départemental de La Courneuve (ou parc Georges Valbon), est située à moins de 100 mètres du lieu d'implantation du projet d'abattoir mobile temporaire.



Le site est caractérisé principalement par des forêts caducifoliées, par des forêts artificielles en monoculture et par des prairies améliorées.

Le formulaire standard de données du site précise également que :

Qualité et importance

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente. Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet turier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâtre, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courneuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

Vulnérabilité :

La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue. Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire.

La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux.

La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

Un document d'objectif de gestion (DOCOB) a été établi et en en place depuis Février 2011.

Il est composé de plusieurs documents :

- 1 document transversal, qui assure la cohérence de la démarche entre toutes les entités de la ZPS. Il vise à présenter un état des lieux complet du site, les objectifs partagés par l'ensemble des entités, les moyens communs pour y parvenir et les outils d'évaluation de la conservation du patrimoine naturel à l'échelle de la ZPS ;

- 11 cahiers des entités, regroupant des ensembles géographiques cohérents, qui précisent à l'échelle de chaque parc et forêt de la ZPS, les informations déterminées dans le document transversal.

Le cahier spécifique à l'entité « Parc départemental de La Courneuve (ou Georges Valbon) » synthétise les enjeux par espèce et par milieu pour cette entité.

Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux identifiées ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

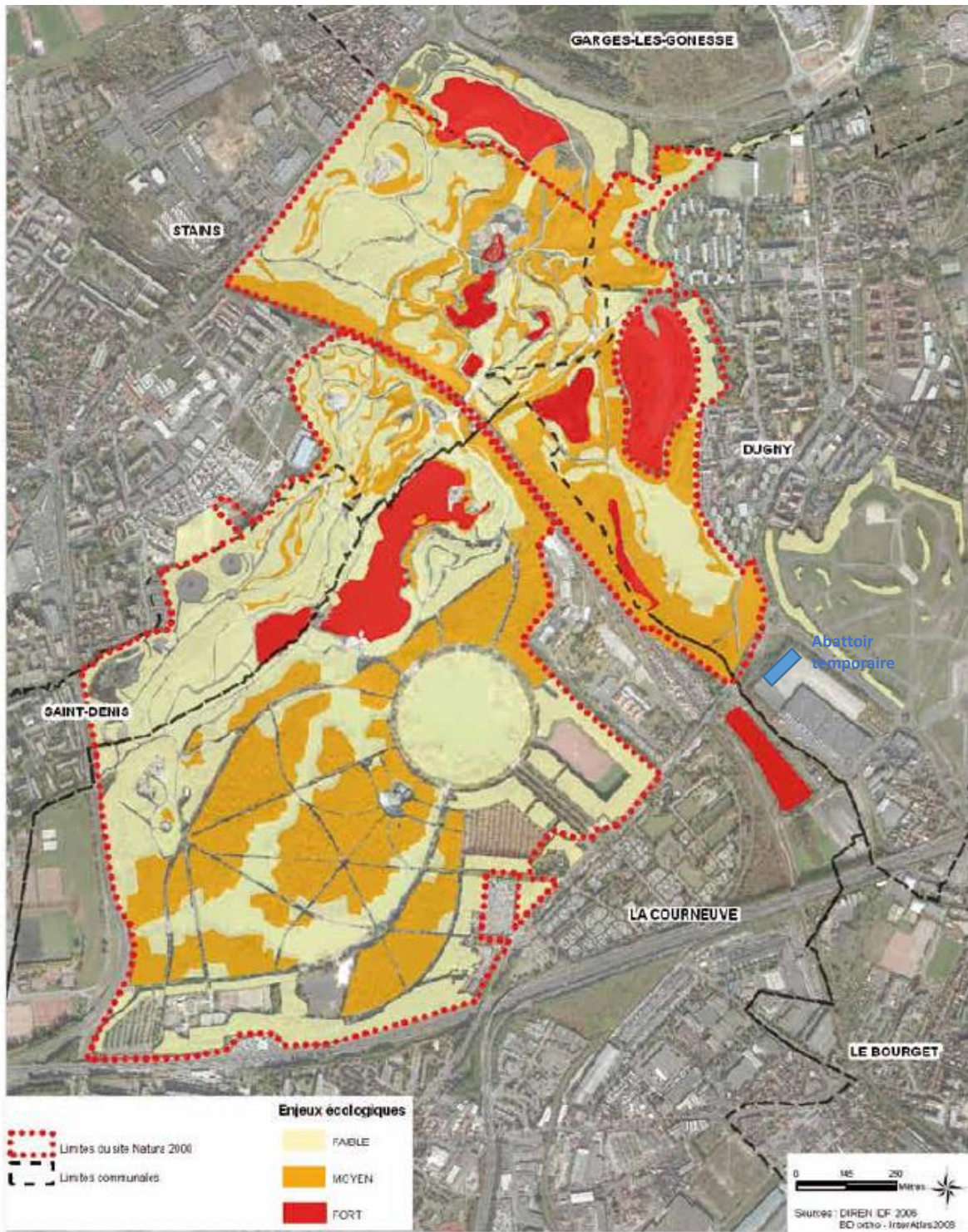
Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU			
Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
Milieux humides	Fort où le Blongios niche, moyenne ailleurs	Fort (Blongios, Butor, Martin-pêcheur, Sterne, Gorgebleue)	Fort (Blongios, Butor, Gorgebleue, Martin-pêcheur, Sterne)
Milieux ouverts	Moyenne sur la grande friche (Bondrée apivore), faible ailleurs	Moyen dans la partie nord du parc (Bondrée, Pie-grièche), faible ailleurs	Moyen dans la partie nord du parc (Bondrée, Pie-grièche), faible ailleurs
Milieux boisés	Faible	Moyen dans la partie sud (Pic noir, Pic mar)	Moyen dans la partie sud (Bondrée, Pic noir, Pic mar)

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE						
Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
Blongios nain	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Nicheur régulier, (étang des brouillards en 2010 et avant, Vallon écologique en 2009, lac aux oiseaux en 2006, chasse sur les autres zones humides), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Fort	Maintien de la situation actuelle, gestion adaptée des milieux humides (augmentation de la surface en roselière)	Fort	Fort
Bondrée apivore	Boisement de feuillus matures associé à des milieux ouverts	Halle migratoire occasionnelle (étang des Brouillards en 2006, Vallon écologique en 2006, grande prairie en 2008), habitat moyennement présent sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Migrateur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie Sud et amélioration de la gestion des milieux ouverts	Moyen	Moyen
Busard cendré	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Busard Saint-Martin	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Butor étoilé	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Hivernant occasionnel (étang des Brouillards en 2002, Vallon écologique en 2005, grand lac en 2004), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier à court terme, amélioration de la gestion des milieux humides en période d'hivernage	Fort	Fort
Gorgebleue à miroir	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Migrateur occasionnel (étang des Brouillards en 2004, grande prairie en 2009), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Peu d'évolution envisagée, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen
Hibou des marais	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Migrateur occasionnel (grande prairie en 2009), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Potentiel faible	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Hivernant occasionnel (diverses zones humides en 2009), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Hivernant régulier à court terme, amélioration des potentialités d'accueil de l'espèce	Fort	Fort
Pic noir	Boisement de feuillus matures	Territoire de chasse (forêt en 2008, grande prairie en 2008, grand lac en 2008, Vallon écologique en 2009), habitat de nidification non encore présent sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie sud et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Pie-grièche écorcheur	Fourré arbustif, prairie sèche	Migrateur occasionnel (grande prairie en 2005), habitat assez bien représenté sur l'entité et l'ensemble du site	Faible	Nicheur occasionnel, maintien de la situation actuelle, gestion adaptée des milieux ouverts	Moyen	Moyen
Pic mar	Boisement de feuillus matures	Espèce non observée, habitat de nidification non encore présent sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Faible	Nicheur régulier à moyen terme, vieillissement des boisements de la partie Sud et amélioration de la gestion	Moyen	Moyen
Sterne pierregarin	Ilot sableux et gravillonneux à proximité de plans et de cours d'eau	Territoire de chasse (grand lac en 2007, étang des Brouillards en 2007, lac aux Oiseaux en 2007), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Moyenne	Peu d'évolution envisagée, maintien de la gestion adaptée des milieux humides	Moyen	Moyen

Synthèse des enjeux écologiques

Cf. carte ci-après



2 - EVALUATION DES INCIDENCES.

Deux types d'incidence possible du projet d'abattoir temporaire et mobile peuvent être envisagés :

- L'incidence directe des installations
- L'incidence reportée à la sortie de l'émissaire de rejet de la station d'épuration, qui traite les eaux usées de l'installation classée.

Les zones d'influence pouvant être impactées par le projet sont le point de rejet de la station de traitement des eaux usées et les installations de l'abattoir temporaire.

Ces zones d'influence ne se superposent pas avec le périmètre du site Natura 2000 concerné puisque les eaux usées sont récupérées en cuves puis transférés pour prétraitement sur le site de l'Abattoir de Creil dans l'Oise et les installations de l'abattoir temporaire ne sont pas situées dans le périmètre du site Natura 2000 concerné.

La carte précédente indique la localisation de l'abattoir temporaire par rapport aux périmètres du site Natura 2000 et aux enjeux écologiques inhérents.

Les menaces, pressions et activités ayant une ou des incidences négatives sur ce site ont été recensées dans le formulaire standard de données du site :

- Urbanisation continue – Importance grande
- Urbanisation discontinue – Importance grande
- Zones industrielles ou commerciales – Importance grande
- Routes, autoroutes – Importance moyenne
- Voies ferrées, TGV – Importance faible
- Piétinement, surfréquentation – Importance faible
- Pollution de l'air et polluants atmosphériques – Importance faible
- Nuisance et pollution sonores – Importance faible
- Antagonisme avec des animaux domestiques – Importance faible

Ces menaces ou pressions ne concernent aucun des impacts directs ou indirects que pourraient avoir l'exploitation de l'abattoir temporaire.

Au regard de ces éléments, une évaluation des incidences simplifiée apparaît suffisante. **Le formulaire d'évaluation simplifiée** est joint en annexe 10. **Il permet de conclure à l'absence d'incidence de l'abattoir temporaire.**